

Questions/réponses liées à la distribution des masques sur Seraing

Comment ont été choisis les centres de distribution ?

Ils ont été sélectionnés sur base territoriale en se basant principalement sur les bureaux de vote prévus lors de scrutins électoraux. Un des paramètres de choix était d'éviter les écoles afin qu'elles ne puissent pas être exposées aux allers-venues que supposent ce type de distribution.

Deux exceptions toutefois : les halls de gym des écoles de la Troque et Deleval mais qui ne sont pas des infrastructures prioritaires dans l'organisation scolaire en déconfinement.

Est-ce que tous les ménages sérésiens recevront leur courrier personnalisé en même temps ?

Non, une priorité dans l'ordre distribution a été définie suivant une logique sanitaire. La Ville de Seraing souhaite permettre aux ménages qui comportent des « individus » de la tranche 12-24 ans (utilisation TEC, écoles, ...) d'être prioritaires.

Dès lors dans une même rue ou quartier, des ménages seront concernés un jour et d'autres, un autre jour, en fonction de leur composition.

Pourquoi la distribution ne se fait-elle pas par la poste ou par porte à porte ?

- Ces systèmes ne présentent aucune garantie importante de distribution effective en raison notamment du nombre important de « boîtes aux lettres » en mauvais état, inaccessibles ou fictives. Il ne serait pas impossible de voir un nombre important de citoyens signaler ne pas avoir reçu leurs masques, ce qui serait invérifiable.
- Le coût (même si ce n'est pas un critère de choix) et la manutention d'une distribution postale : les livraisons de masques sont multiples (6 livraisons au total), il aurait fallu répéter l'opération à plusieurs reprises, et développer une manutention importante, le gabarit des enveloppes varie en fonction du nombre de masques (composition du ménage) avec des ruptures éventuelles dans la distribution, à moins d'attendre que toutes les livraisons soient réceptionnées et organiser en une seule fois. Cette distribution n'aurait, en tout état de cause, alors pas pu avoir lieu avant le 16 mai.
- La livraison n'étant pas unique, l'opération permet de lisser les commandes, d'approvisionner les centres progressivement et donc de distribuer de manière continue sans rupture évitant par les légitimes questions des citoyens sur le timing de réception de leur premier et second masque.

- Une lettre n'est pas un masque. Une lettre qui dépasse d'une boîte aux lettres n'intéresse que peu de personnes, contrairement à un masque.
- Outre les éléments évoqués ci-avant, le porte à porte n'offre pas autant de garanties de protection pour le travailleur qu'un centre de distribution.

La volonté était de faire le maximum pour que chaque citoyen dispose de ses deux masques dans un laps de temps le plus réduit possible tout en garantissant la sécurité des agents amenés à mener cette opération et aussi éviter de multiples distribution pour un même ménage.

Qu'en est-il des personnes qui ont déménagé entre-temps ?

La personne aura été convoquée à son ancienne adresse. Elle contactera le call center ou utilisera le formulaire en ligne renseigné supra prévu à cette fin. La Ville vérifiera l'inscription RN et la personne pourra venir retirer son (ses) masque(s) sur rdv à l'administration communale.

Qu'en est-il des familles recomposées ?

La distribution se fait sur base de la composition légale du ménage telle qu'arrêtée au registre national. Si dès lors un enfant n'est pas domicilié à Seraing, il n'y aura pas de masque pour lui à Seraing. Le masque qui lui est dû sera fourni par la commune où il est domicilié.

Que faire si vous devez aller chercher des masques alors que vous n'avez pas de masques pour circuler ?

Les restrictions en matière de déplacement aux dates de distribution auront été fortement levés puisqu'aux 4 et 11 mai quasi tous les secteurs d'activités et les commerces auront partiellement repris. Par ailleurs, le CNS encourage, en l'absence de masque, le port d'un foulard, une écharpe, un bandana comme alternative. Ce qui est tout à fait acceptable pour se rendre au lieu de distribution.

Pourquoi ne pas avoir indiqué ces situations dans le courrier de convocation ?

Tout d'abord parce qu'il a fallu aller vite, d'autres priorités étaient et sont en présence : constitution du fichier, découpage du territoire, rédaction, les impressions, mises sous pli (moins de pages il y a à imprimer et insérer plus ce processus est rapide). En outre, les questions se posent au fur et à mesure, et les réponses ne sont pas nécessairement applicables de manière uniforme aux situations rencontrées.